



HANGENBIETEN

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°46 - JUILLET 2015

Aujourd'hui



Sommaire

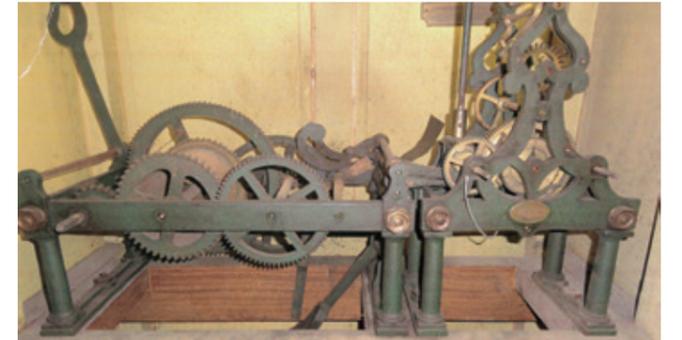
- 1 Le mot du maire
- 2 Conseil municipal
- 8 Les Élections
- 10 Vie communale
- 16 L'échos de nos écoles
- 19 Médiathèque
- 20 Vie associative
- 30 État civil
- 33 Vie pratique



Après un hiver plutôt clément et un printemps aux allures estivales voici arrivé l'été, annonciateur de vacances pour chacune et chacun d'entre nous.

Avant de vous inviter à découvrir les pages intérieures de ce nouveau numéro « Hangenbieten aujourd'hui » permettez-moi de souligner les thèmes majeurs de ce premier semestre 2015.

Je reviens à présent sur les affaires de notre commune. Malgré le resserrement de notre budget, nous avons décidé dans le souci des économies d'énergie, suivant l'engagement que nous avons pris, de procéder à la réfection totale de l'éclairage public et ce, par tranches. Cette année, nous avons retenu la rue des Noyers, la ruelle du Coq et la rue de la Tuilerie. Tous les lampadaires y compris les mâts seront remplacés.



Il s'agit bien sûr des finances. Faire mieux ou plutôt différemment avec moins. C'est cette problématique qui s'est posée à nous en début d'année et qui m'a conduit à présenter le budget 2015 en parfait équilibre, voté à l'unanimité. Ce document de travail important permet de maintenir le niveau de fonctionnement de notre commune et de poursuivre la mise en œuvre de nos projets à moyen terme.

Cette année pour la 11^{ème} fois consécutive, j'ai proposé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâti et de la taxe foncière non bâti, ni de recourir à l'emprunt. Nos budgets de fonctionnement et d'investissement sont équilibrés respectivement à hauteur de 995.844,64 € et 721.338,08 €.

Il est évident que la fonte des dotations de l'État et de la rareté des subventions autres diminuent sérieusement nos capacités d'autofinancement. Il s'avère, dès à présent, que très probablement la construction du budget 2016 sera plus compliquée et la question se posera de toucher ou ne pas toucher au porte-monnaie du contribuable, c'est-à-dire les administrés de notre commune. Cela sera possible que par le levier de l'augmentation des 3 taux des taxes communales qui sont, et restent, les seules rentrées d'argent sûres pour abonder le budget communal.

Dans le même registre, je ne parlerai pas à cet instant des difficultés financières de la Communauté de Communes « Les Châteaux » consécutives au désengagement de l'État, des participations de la CAF, mais surtout du non-respect des engagements du Conseil Général vis-à-vis de l'investissement du multi-accueil de Breuschwickersheim, repoussé si c'est vrai en 2018 pour le principal. Je reviendrai sur ce sujet dans le journal de la Communauté de Communes « Les Châteaux » en décembre prochain.

Pour assurer l'équilibre du budget, la redevance des ordures ménagères nécessite une hausse en 2015. C'est ainsi que la redevance annuelle passe à : 278 € pour 2 personnes et plus, à 168 € pour une personne seule et à 540 € pour les entreprises. La commission intercommunale est chargée de l'étude tendant à apporter les mesures correctives afin de revenir au plus vite à l'ancien tarif.

La restauration de l'ancienne horloge de l'église protestante, élément important de notre patrimoine fabriquée par les ateliers UNGERER en 1870, va subir une remise à niveau chez André VOEGELE, artisan campanaire et sera installée dans le hall d'entrée de la nouvelle salle du conseil municipal.

Le lancement de l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école primaire de 5 classes est prévu pour la 2^{ème} quinzaine du mois de juin. Le projet sera présenté au public avant exécution.

Conformément à la loi du 11 février 2005 concernant la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics, la commune fait établir une étude devant permettre la présentation à la Préfecture d'un agenda d'accessibilité programmée ad'AP avant le 27 septembre 2015, ce qui permettra de réaliser les travaux relatifs programmés par ordre de priorité d'ici 3 ans.

Les projets d'urbanisation en étude sur le plan communal, autres que ceux relatés dans les pages intérieures du présent bulletin, ont fait l'objet de 2 arrêtés de M. le Préfet en date du 9 juin dernier portant prescription de l'opération de diagnostic archéologique concernant le projet de lotissement Wellauweg d'une part et la zone d'activités Auf die Entzheimer Strasse d'autre part. Ces deux projets étant au stade de l'étude, nous vous en rendrons compte dès leur aboutissement.

Dans un tout autre registre, il est important de noter qu'après plusieurs années de réflexion et de remise en question, le conseil de gestion de l'Eglise Paroissiale Canonique Saint Brice de Hangenbieten, titulaire d'avis favorable des communes et paroisses concernées a été rattaché au conseil presbytérien paroissial de l'Eglise Saint Laurent de Holtzheim.

Avant de conclure mon propos, je vous prie de noter que suite à l'ingénieuse idée de l'Etat d'organiser des élections territoriales au mois de décembre prochain, je suis amené à décaler la fête de Noël des aînés du 13 décembre au dimanche 20 décembre 2015. À présent, je vous souhaite, chères concitoyennes et chers concitoyens, un très bel été et de bonnes vacances.

Votre maire André BIETH



Diffusion gratuite
Mairie de Hangenbieten
Tél. : 03 88 96 01 27
Email : mairie.hangenbieten@evc.net
Site : www.cc-leschateaux.fr

Ce bulletin couvre la période du
13 décembre 2014 au 30 juin 2015

Directeur de la publication :
André BIETH
Ont participé à l'élaboration
de ce numéro :
Elisabeth ABLER et Amélie TUSHA

Numéro tiré à 750 exemplaires
Reproduction et vente interdite

Composition et impression :
Imprimerie Sostralib - Bischheim
03 88 04 17 24 - info@sostralib.fr
Dépot légal : juillet 2015
*Par respect de l'environnement, ce
document est imprimé sur du papier sans
chlore certifié PEFC*



Séance du 25 février 2015**Adhésion à l'Agence Technique d'Ingénierie Publique**

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une Agence territoriale d'ingénierie publique au service de cet objectif, sous forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Est favorable au principe de l'adhésion de la commune de Hangenbieten à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Exprime son intérêt notamment pour les missions suivantes :

- Application du Droit des Sols (ADS) - Conseil en aménagement et urbanisme - Accompagnement technique en aménagement et urbanisme - Gestion des listes électorales - Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire

Revenus des immeubles – location locaux C.C. CHATEAUX

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de location des locaux au 4 rue du 14 Juillet, locaux occupés par le secrétariat de la Communauté des Communes « Les Châteaux » à 6.000 € annuel.

Approbation du contrat de territoire**Kochersberg – Ackerland - Les Châteaux 2015/2017**

Monsieur le Maire de Hangenbieten expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire Kochersberg – Ackerland - Les Châteaux qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et les communautés de communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités.

A ce titre le projet porté par la commune « Réfection rue des Fleurs » est inscrit dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion de la Commission Permanente du 1^{er} décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

Approuve le contrat de territoire Kochersberg – Ackerland - Les Châteaux conclu pour la période 2015-2017 ;

Autorise le maire à signer le contrat de territoire Kochersberg – Ackerland - Les Châteaux.

Délibération 2015-5 :**Communauté Communes « Les Châteaux »**

Après en avoir délibéré, et concernant l'année 2013

- Approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers
- Approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du réseau câblé
- Approuve à l'unanimité le rapport d'activité de la Communauté de Communes « Les Châteaux ».

Dénomination des rues

Considérant qu'il y a lieu de nommer les rues des opérations immobilières « Domaine du Meunier » et « Lotissement la Tuilerie » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'annuler la délibération du 1^{er} octobre 2012 relative à la dénomination des voies du projet « Villa Sud » projet remplacé par l'opération « Domaine du Meunier »

décide les dénominations suivantes :

Domaine du Meunier : Rue des Colverts
Lotissement La Tuilerie : Rue des Cigognes

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement

Transfert de compétences – Désignation nouveau délégué
VU les Statuts Modifiés du SDEA et notamment son article 11 ;
CONSIDÉRANT qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré et de la transformation de la CUS en Eurométropole, le Syndicat des Eaux de Strasbourg-Sud sera dissout ;

CONSIDÉRANT que l'article 11 des Statuts Modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats en voie de dissolution sont chacune appelées à désigner directement des délégués par compétences ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE DÉSIGNER, avec entrée en vigueur de la présente désignation au 1^{er} janvier 2015, en application de l'Article 11 des Statuts Modifiés du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément à l'Article L.2121-21 du CGCT :

M. BIETH André, délégué(e) de la Commune de HANGENBIETEN au sein de la Commission Locale et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 abstention.

Extension réseau électrique – prise en charge de la collectivité**rue des Cigognes « Lotissement la Tuilerie » à Hangenbieten**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de financer les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité pour le projet à l'adresse Rue des Cigognes – Lotissement la Tuilerie à Hangenbieten :
PC 06718214R0002 – FONCIÈRE HUGUES AURELE
pour un montant à charge commune suivant détail de la participation financière établi par Electricité de Strasbourg Réseaux à 9.793,19 € HT soit 11.751,83 € TTC.

Éclairage public - travaux rue des Noyers-rue de la Tuilerie

Le conseil municipal décide la réalisation de l'éclairage public dans la rue des Noyers et la rue de la Tuilerie, éclairage contribuant aux économies d'énergie sur les voiries communales.

Le Maire présente un devis établi par l'entreprise SOGECA pour un montant de 43.426,80 €

Après délibération le conseil municipal décide la réalisation des travaux et demande au Maire de faire le nécessaire pour l'obtention des subventions éventuelles pour la réalisation de ces travaux.

Séance du 7 avril 2015**Subvention - Ecole****Ecole maternelle de Hangenbieten**

Sortie scolaire de fin d'année au parc animalier de Sainte Croix : 801,50€
Noël des enfants : 500,00€
Fonctionnement 2 classes : 600,00€ par classe soit 1200,00€
Subvention d'un montant de 2 501,50€

École Primaire de Hangenbieten

Classe découverte Moyen-Âge pour 40 élèves : 1.560€
Fonctionnement 3 classes : 800€
Subvention d'un montant de 2360

Collège Paul Wernert

Séjour en Bavière 5 jours / 4 nuitées pour 2 élèves = 52,00€
Séjour au ski 6 jours / 5 nuitées pour 6 élèves = 195,00€

Institution La Providence

Séjour sportif à Flaine
du 22 au 27 mars 2015 pour 1 élève : 9.15€

Le Gymnase Lucie Berger

Classe transplantée à la Hoube
du 20 au 25 avril 2015 pour 1 élève : 9.15€

Ravalement de façades

Après avis favorable, les membres présents, attribution des subventions suivantes :
Mme PASTANT Françoise – 23, rue des Saules à Hangenbieten : 600 euros
M. HUBER Hervé – 1A, rue de la Gare à Hangenbieten : 576 euros

Extension réseau électrique – prise en charge de la collectivité**rue de la Libération – Projet GIPA à Hangenbieten**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident de financer les travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité pour le projet à l'adresse Rue de la Libération à Hangenbieten : PC 06718215R0001 – GIPA pour un montant à charge commune suivant détail de la participation financière établi par Electricité de Strasbourg Réseaux à 8.390,30 € HT soit 10.068,36 € TTC.

Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

Le Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

VU la présentation du projet d'Agence technique d'Ingénierie publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil Municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Personnel communal

Mise en place Indemnité Administration et de Technicité (IAT), Indemnité de Mission des Préfectures (IEMP),



Tarifs communaux

Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

LOYERS - PÉRIODICITÉ D'ENCAISSEMENT

LOCATIONS MENSUELLES

GARAGES	Garages	50,00 €
LOGEMENT - 3 pièces	19 rue des Noyers	200,00 €
LOGEMENT - 4 pièces	4 rue du 14 Juillet	525,00 €
MAISON - 6 pièces	Maison - 1 rue des Églises	832,63 €
ESPACE CULTUREL	Locaux espace culturel	577,09 €
Terrain Allée des Tilleuls AVIS	Terrain allée des Tilleuls	393,00 €

LOCATIONS ANNUELLES

TERRAIN	Terrain 1 rue du 14 Juillet	30,00 €
DROIT DE PÊCHE	APP	48,00 €
TERRAIN Allée des Tilleuls	STELL & BONTZ	1 730,00 €
CHASSE	ASS CHASSE	2 000,00 €
LOCAUX 4 rue du 14 Juillet Com Com Les Châteaux		6 000,00 €
SDIS	Com Com Les Châteaux	1 920,00 €
TERRAINS COMMUNAUX	Terrains Communaux suivant indice	
Cimetière 2m ² /30ans		150,00 €
Columbarium 15 ans/case		1 100,00 €
Cimetière caveau 30 ans		900,00 €

HALL DES SPORTS

Utilisation Gymnase	Assoc. village	Assoc. extérieures
Basket Holtzheim & Self défense		8,00 €
Police nationale Entzheim		3,00 €
Location gymnase/heure	3,00 €	11,00 €
Badge	6,00 €	6,00 €

MÉDIATHÈQUE

	LIVRES	LIVRES - CD - DVD
- de 14 ans	Gratuit	Pas de prêt
de 14 à 25 ans	4,00 €	12,50 €
Plus de 25 ans	8,00 €	25,00 €
Adultes extérieurs commune	10,00 €	27,00 €
Rachat de carte (en cas de perte ou de vol)	5,00 €	
École extérieures à la commune	13,00€	
Pénalités de retard/document et/jour	0,20€	

Tarifs Photocopie

Copie A4	0,15 €
Copie A3	0,30 €
Copie A4 couleur	0,30 €
Copie A3 couleur	0,60 €

Droit de place

Droit de place	25,00 €
En cas de 2 passages/mois	3 €/jour

ESPACE CULTUREL

	Village	Assoc. locale	Extérieurs
Petite salle à gauche cuisine - chambre froide	200 €	105,00 €	330,00 €
Petite salle pour réunion A G privée (ass. du village)	55,00 €	gratuit	
Grande salle en semaine	210,00 €	115,00 €	330,00 €
Grande salle, bar, chambre froide	242,00 €	126,00 €	420,00 €
Grande salle, bar, chambre froide, cuisine	326,00 €	210,00 €	525,00 €
Toutes installations sans cuisine	326,00 €	210,00 €	525,00 €
Toutes installations avec cuisine et chambre froide	420,00 €	210,00 €	690,00 €
Location publicité / commerciale grande salle			
Tarif PAR JOUR	500,00 €		
MESSTI (3 jours)	210,00 €		
Location table	2,00 €		
Location chaise	0,50 €		
Location banc	1,00 €		
Location vaisselle (unité)	0,30 €		

Compte administratif 2014

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014 dont la balance se présente comme suit :

Balance générale	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 290 277,77 €	164 776,30 €
Dépenses	686 235,05 €	503 852,38 €
Résultat	604 042,72 €	- 339 076,08 €

Résultat global de clôture 2014 : excédent de 264 966,64 €

Compte de gestion 2014

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.



Affectation du résultat 2014

VU la délibération du Conseil Municipal de Hangenbieten du 7 avril 2015, approuvant le compte financier de l'exercice 2014 ;

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2014 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 264.966,64 €

ressortant d'un excédent de fonctionnement de 604.042,72 € et d'un déficit d'investissement de 339.076,08 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 de la manière suivante :

▷ 418.076,08 € Investissement Recettes :
au compte 1068 en recette d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé » ;

▷ 339.076,08 € Investissement Dépenses :
au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté

▷ 185.966,64 € Fonctionnement Recettes :
au compte 002 en recette de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté.

Budget primitif 2015

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-2313 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes ;

Mme l'Adjointe expose le contenu du budget

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Mme MULLER, adjointe
Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	721 338,08 €	721 338,08 €
Fonctionnement	995 844,64 €	995 844,64 €

Vote des taux 2015

VU le Code général des impôts VU les lois de finances annuelles,

M. le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL fixe les taux d'imposition pour l'année 2015, comme suit :

	TAUX Année N-1	TAUX Année en cours
Taxe d'habitation	9,27	9,27
Foncier Bâti	14,71	14,71
Foncier Non Bâti	53,32	53,32

CCAS Compte de gestion 2014

Le bureau du CCAS adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

CCAS Compte administratif - Exercice 2014

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale adoptent le compte administratif de 2014 dont la balance se présente comme suit :

Dépenses 2014	12 518,77 €
Recettes 2014	5 706,66 €
Résultat exercice 2014	6 812,11 €
Résultat de clôture 2013	9 449,29 €
Résultat de clôture 2014	2 637,18 €

Affectation du résultat 2014 du CCAS

VU la délibération du bureau du CCAS de Hangenbieten du 7 avril 2015, approuvant le compte financier de l'exercice 2014 du CCAS ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exécution du budget 2014 ;

Constatant que le compte financier 2014 fait apparaître un excédent d'exécution global de 2.637,18 € ressortant d'un excédent de fonctionnement de 2.637,18 € ;

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, décident d'affecter au c/002 « Excédent de fonctionnement reporté » la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit 2.637,18 €

CCAS Budget Primitif 2015

Les membres du bureau du Centre Communal d'Action Sociale adoptent à l'unanimité le budget primitif 2015 dont la balance se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	13 237,18 €
Recettes	13 237,1 €

Séance du 4 mai 2015

Association - demande de subvention

Attribution d'un montant de 200 € à l'association « GROUPE THEATRAL de Hangenbieten ».

Demande Ravalement de façades

Après avis favorable, les membres présents, attribution des subventions suivantes :

M. Régis HERRBRECHT

1, rue de Holtzheim à Hangenbieten : 630 euros

Adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur – approbation des statuts, demande de création de l'ATIP à M. le Préfet, désignation des électeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune a validé le principe de mutualisation de l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin, les communes et les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, et son adhésion en tant que membre fondateur à une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif.

L'objectif est la création juridique du Syndicat mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016. La convention précisant les modalités d'élections du Comité syndical est également jointe à ce rapport pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 24 avril 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2015 approuvant le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL Municipal :
à la majorité

- Désigne Monsieur MULLER Bernard en qualité d'électeur titulaire et Monsieur BIETH André en qualité d'électeur suppléant, appelés à voter pour la désignation des délégués du collège des communes. A ce titre Monsieur MULLER Bernard et Monsieur BIETH André sont éligibles en tant que délégué du collège des communes.

Rétrocession voirie lotissement industriel

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de rétrocession avec l'aménageur DELT AMENAGEMENT pour la rétrocession dans le domaine public du lotissement industriel au lieu-dit « Auf die entzheimmer Strasse ».

Construction école primaire - architecte

Dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire, le conseil municipal décide le lancement d'un appel d'offres pour le choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.

Modification POS en PLU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) sur l'ensemble du territoire communal, et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et autorise le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence.

Création d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet non titulaire - Adjoint territorial du patrimoine 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à : assistance médiathèque

La durée hebdomadaire de service est fixée à 22/35ème

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340, indice majoré : 321.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité :
pour une période maximum de 3 mois

Création d'un emploi d'agent contractuel à temps non complet non titulaire - Adjoint technique territorial 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à : activité à école maternelle et entretien du hall des sports

La durée hebdomadaire de service est fixée à 22/35ème

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 340, indice majoré : 321.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité :
12 mois pendant une même période de 18 mois.

Création du poste d'adjoint du patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe à hauteur de 28/35^{ème}.

Séance du 1^{er} juin 2015

Classes de découverte

Le Conseil Municipal décide de subventionner les sorties classes de découverte suivantes :

Association Jeunesse Heureuse – 67220 LALAYE par Ecole Joie de Vivre

Séjour à LALAYE d'une durée de 5 jours du 16 au 20 avril 2015 pour 1 élève : 9,15 €

Eglise paroissiale de Hangenbieten

Vu la demande du conseil de gestion de l'Eglise Paroissiale de Hangenbieten ;

Vu la délibération du conseil de fabrique de la Paroisse Saint Georges d'Achenheim du 16 février 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal d'Achenheim du 24/11/2014 ;

Vu la délibération du conseil de fabrique de la Paroisse Saint Laurent de Holtzheim du 11/3/ 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Holtzheim du 13 mars 2015 ;

Sur présentation du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, conformément aux avis favorables des délibérations susvisées de donner son accord :
▷ au détachement du conseil de gestion de l'église paroissiale canonique Saint Brice de Hangenbieten de la paroisse Saint Georges d'Achenheim

▷ et le rattachement de ce même conseil de gestion à la Paroisse Saint Laurent de Holtzheim.

Il reste entendu que l'utilisation de la salle communale située sous l'église de Hangenbieten est strictement réservée aux habitants de la commune, tout autre location sera soumise à l'accord des services de la mairie.

Demande Ravalement de façades

Après avis favorable, les membres présents, attribution des subventions suivantes :

A.P.P. Hangenbieten – Chemin de l'Etang à Hangenbieten : 600 euros



Peinture intérieure et extérieure
Revêtements sols et parquets
Plâtrerie et faux plafond
Assèchement et décontamination

Entreprise de Peinture **DICK Louis** sàrl

1 Allée des Tilleuls
67980 HANGENBIETEN

Tél. 03 88 96 54 86
Fax. 03 68 41 84 52
www.peinturedicklouis.fr

RECONNU GARANT RGE

Meglen

CHAUFFAGE TOUTES ENERGIES
SANITAIRE

1 rue du Neuland - 67560 ROSHEIM
67140 Saint-Pierre
03 88 50 47 60 - 06 71 61 71 76
rodolphe.meglen@wanadoo.fr

ENERGIES RENOUVELABLES

JACOB

Electricité
Chauffage
Pompe à chaleur
Climatisation
Chauffe-eau thermodynamique
Ventilation double-flux

Entreprise d'Electricité Générale

1 Allée des Tilleuls – 67980 HANGENBIETEN

Tél. 03 90 29 69 66 – Fax. 03 90 29 69 72

www.electricitejacob.fr

REGULATEUR PARTENAIRE es
RGE QualiPac



Elles se sont déroulées les 22 et 29 mars dernier :

Dans le Bas-Rhin 23 grands cantons remplacent les 44 cantons précédents.

Hangenbieten fait désormais partie du canton de Lingolsheim, tout comme les quatre autres communes de la Communauté de Communes les Châteaux.

Les conseillers départementaux :

Élisabeth Ablér : **Sébastien Zaegel** et **Catherine Graeff-Eckert** : Thierry Schaal:
remplaçante *Conseillers départementaux* remplaçant



Le nouveau CANTON de LINGOLSHEIM

Ses 13 communes :
Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lingolsheim, Lipsheim, Obershaeffolsheim et Osthoffen.

Rendez-vous les 6 et 13 décembre 2015 prochains pour les élections régionales.

Il s'agit des dernières élections générales avant l'élection présidentielle de 2017.

Résultats 2 ^{ème} tour	Inscrits	Votants	Participation	Blancs	Nuls	%Blanc/nuls	Exprimés	S. Zaegel / C. Graeff-Eckert
CANTON	36 599	16 255	44 %	735	242	6.01 %	15 278	10 848 / 71.00 %
Achenheim	1 722	767	45 %	32	7	5.08 %	728	506 / 69.51 %
Blaesheim	1 060	562	53 %	22	8	5.34 %	532	407 / 76.50 %
Breuschwickersheim	1 021	546	53 %	45	6	9.34 %	495	337 / 68.08 %
Entzheim	1 600	704	44 %	30	7	5.26 %	667	472 / 70.76 %
Fegersheim	4 246	1 879	44 %	69	19	4.68 %	1 791	1 317 / 73.53 %
Geispolsheim	5 681	2 768	49 %	94	44	4.99 %	2 630	1 990 / 75.67 %
Hangenbieten	1 134	502	44 %	22	7	5.78 %	473	321 / 67.86 %
Holtzheim	2 755	1 142	41 %	45	10	4.82 %	1 087	743 / 68.35 %
Kolbsheim	687	342	50 %	18	15	9.65 %	309	231 / 74.76 %
Lingolsheim	12 089	4 920	41 %	256	98	7.20 %	4 566	3 127 / 68.48 %
Lipsheim	2 131	973	46 %	36	6	4.32 %	931	669 / 71.86 %
Obershaeffolsheim	1 824	798	44 %	47	9	7.02 %	742	510 / 68.73 %
Osthoffen	649	352	54 %	19	6	7.10 %	327	218 / 66.67 %

Vous voulez changer ? changez avec VODIFF!

RECHERCHE PERSONNALISÉE - VÉHICULES DE COLLABORATEURS
VÉHICULES D'IMPORTATION - MODÈLES RARES - FINANCEMENT



**ASTON MARTIN - AUDI - BENTLEY - BMW - FERRARI - JAGUAR - LAMBORGHINI
MASERATI - MERCEDES - MINI - PORSCHE - VOLKSWAGEN**



L'EXCELLENCE VODIFF : UNE PALETTE COMPLÈTE DE SERVICES SUR MESURE

- Nos spécialistes prennent soin de votre véhicule de A à Z :
- Entretien / Service après-vente
 - Mécanique / Carrosserie
 - Équipements
 - Réparation ou remplacement pare-brise
 - Pneumatiques et roues complètes
 - Équilibrage, géométrie
 - Stockage pneumatiques
 - Contrôle technique
 - Déclarations de sinistres, expertises
 - Prise en charge assurances
 - Travaux suite sinistre
 - Assistance et dépannage
 - Véhicule de prêt



Parking sécurisé longue durée, assorti à une offre de services unique dans la région



Très large choix de pneumatiques et de jantes



Pilotez ou co-pilotez des voitures d'exception sur les plus beaux itinéraires d'Alsace



VODIFF
AUTOMOBILES

1, rue du tonnelier - 67960 Entzheim
Tél. 03 90 29 70 00 - Fax: 03 90 29 70 01
E-mail: auto@vodiff.fr

www.vodiff.fr

Urbanisme : GIPA



Le 23 avril 2015, un permis de construire a été accordé à la Société GIPA. Il s'agit de rénover la maison existante au Domaine de la Source, 23 rue de la libération et la construction d'un collectif et cinq maisons individuelles. Dans la partie constructible du terrain il est prévu de réaliser un petit immeuble de 702 m², quatre maisons de 99 m² et une de 125m² et de rénover la maison existante. L'ensemble s'insérant dans le parc paysager. Les matériaux utilisés seront traditionnels : enduit classique et bardages en bois avec des toitures végétalisées.

Les volumes du nouveau collectif sont à la mesure de la maison de maître existante. Les maisons en R+1 auront des toitures végétalisées. Les espaces libres seront engazonnés avec des plantations d'arbres à hautes tiges. La sortie du domaine rue de la libération se fera par une allée reprenant l'existante qui desservira les 16 logements avec 40 places de stationnement.



TRAVAUX AU CIMETIÈRE COMMUNAL

L'extension nord du cimetière, compte-tenu de l'avancement de son occupation, a nécessité la construction d'une allée aménagée pour rattraper la pente naturelle du terrain. Ces travaux ont été exécutés fin mai par l'entreprise MISSEMER de Blaesheim. Par la même occasion, et conformément à la loi, nous avons fait aménager, par cette même entreprise un caveau commun destiné à recevoir les restes des tombes abandonnées devant être purgées préalablement avant d'être proposées sous forme de nouvelle concession.



LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



Les travaux de réhabilitation de l'ancienne laiterie, dépôt d'incendie sont arrivés à leur terme. En date du 30 mars, un premier conseil municipal s'y est déroulé à l'entière satisfaction de l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux. La nouvelle salle d'une superficie de 60 m² largement supérieur à l'ancienne située au 1^{er} étage de la mairie, offre tous les équipements modernes et fonctionnels nécessaires à sa bonne utilisation.

L'accès, tant du bâtiment que des locaux annexes, a été étudié et réalisé plus spécifiquement pour l'utilisation des personnes à mobilité réduite tel que le prévoit la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap.

IMAGINA'TIF Coiffure
DAMES MESSIEURS JUNIORS

HORAIRES D'OUVERTURE
Mardi et Mercredi : 8h30 à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 19h

NOCTURNE LE
Vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 20h

ET EN NON-STOP LE
Samedi : 8h à 15h

7a, rue du 14 Juillet - 67980 HANGENBIETEN
☎ 03 88 96 17 44

LOTISSEMENTS EN COURS

La Tuilerie - Rue de la Tuilerie
Le Domaine du Meunier - Rue de la Gare

Le planning prévisionnel des deux lotissements en cours est tenu. Les représentants de la commune sont présents aux diverses réunions de chantier. Les travaux d'assainissement sont terminés, les réseaux et les branchements d'eau potable posés. Les concessionnaires du gaz (Réseau GDS) Electricité de Strasbourg, Numéricable pour la vidéo et France Télécom ont terminé les travaux. La pose des réseaux secs ainsi que la voirie provisoire seront terminées prochainement. A partir de ce moment là, chaque permis de construire déposé en mairie sera instruit en respectant les règles du lotissement et le POS de Hangenbieten.



SÉCURITE

Cambriolages en série dans notre commune ! Les garages pris pour cible principalement au mois d'avril dernier ! Cette recrudescence n'était pas ciblée uniquement sur notre commune. C'est pourquoi nous retranscrivons ci-après l'article de Monsieur Romain Chiron des DNA. Nous vous engageons à prendre toutes les dispositions nécessaires, telles que recommandées par les services de gendarmerie. D'autre part la gendarmerie de Wolfisheim est à votre disposition pour la mise en place du réflexe tranquillité vacances.

« Face à des maisons aux systèmes de protection de plus en plus perfectionnés, les malfaiteurs décident de s'attaquer aux annexes, les garages en tête, « là où la vigilance des particuliers est moins importante », remarque le lieutenant-colonel. Thibaud Fritz, commandant de la compagnie de gendarmerie de Strasbourg. Depuis la fin du mois de mars, ces faits de vols ont augmenté sensiblement dans la zone ouest et nord-ouest de l'agglomération strasbourgeoise, dans les secteurs des brigades territoriales de Wolfisheim, Mundolsheim, et Truchtersheim. « On constate principalement des vols de motos et de vélos », poursuit Thibaud Fritz.

Appel à la vigilance

Face à la multiplication de ces cambriolages, l'officier distille quelques conseils de précaution, comme « veiller à bien fermer les annexes, mettre des antivols sur les motos et vélos, même s'ils sont stationnés à l'intérieur. Dans les résidences, lors des entrées et sorties en voiture, mieux vaut attendre la fermeture du portail automatique », précise le commandant de compagnie, afin d'éviter toute intrusion étrangère. Il appelle aussi les riverains à la vigilance « sur les déplacements suspects d'individus, qui feraient penser à du repérage. En cas de doute, composer le 17 », recommande le militaire. Car les cambriolages ont fortement augmenté en secteur gendarmerie sur l'agglomération strasbourgeoise (+ 29,73 % (1/0 en 2014). Principale explication, les auteurs enchaînent les tentatives de vol sur un même secteur. « Les malfaiteurs se cassent le nez sur de bons systèmes de sécurité et continuent jusqu'à réussir. »

ROMAIN CHIRON »

LE RÉFLEXE TRANQUILLITÉ VACANCES

2 195. C'était le nombre de personnes inscrites en 2014 à l'opération Tranquillité vacances auprès de la gendarmerie. Résultat : zéro cambriolage constaté dans ces habitations sous la surveillance des militaires.

Ces derniers vérifient plusieurs fois par semaine que les accès du logement n'ont pas été forcés. Ce dispositif fonctionne toute l'année. Il suffit aux personnes de se signaler à la brigade de gendarmerie la plus proche de chez eux. Par ailleurs, l'application pour smartphone « Stop cambriolages » donne des conseils de prévention.





DISTINCTIONS HONORIFIQUES – DÉPART EN RETRAITE

Un moment de reconnaissance professionnelle et de convivialité a permis de valoriser les efforts et les années de travail fournis par les agents communaux. La cérémonie a eu lieu en petit comité pour récompenser ceux qui ont oeuvré pour la collectivité et ont manifesté leurs compétences professionnelles et leur dévouement a tenu à souligner André BIETH. Pour mémoire en janvier 2012, la médaille d'Argent a été décernée à Louis WEISSKOPF, agent technique territorial principal en récompense des services rendus à la Commune depuis 1990.

En janvier 2015, José BOLZANELLO, agent technique territorial principal s'est vu remettre également la médaille d'Argent pour ces bons et loyaux services au sein de la commune depuis 1994.

Annette ADLOFF, secrétaire générale de la mairie, a été récompensée par la médaille de Vermeil. Entrée comme secrétaire de mairie en 1984 elle a connu 5 équipes municipales et collabore aujourd'hui avec la sixième. Elle est une véritable mémoire vivante de la collectivité, selon André BIETH. À l'occasion de son départ à la retraite, un hommage a été rendu à Marie-Bernadette WENTZ, responsable de la médiathèque, pilier de la commune, qui a su fédérer les bénévoles et les enfants, entre autres. Un rôle qu'elle a toujours joué au sein de la Commune avec abnégation et discrétion. De mars à juin, Claire NEDELEC a repris le

flambeau et a assuré la responsabilité de la médiathèque, toujours entourée efficacement par l'équipe de bénévoles. Fin août, Sophie OUVREARD se verra confier la direction de la médiathèque.



CIVISME



Nous demandons aux habitants d'être attentifs aux nuisances sonores qu'ils pourraient engendrer en cette période estivale. Les activités de bricolage et de jardinage exercées par les particuliers à l'aide d'appareils tel que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, ponceuses, scies mécaniques, etc... ne pourront être pratiquées que les jours ou horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h à 12h et de 15 h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenu de prendre toutes mesures propres à éviter une nuisance sonore pour le voisinage.

Nous demandons aux riverains dont les **arbres ou arbustes débordent sur la voie publique** et représentent de ce fait un danger pour les usagers de la voie publique, de penser à **couper les branches en limite de propriété**.

L'article 78 de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 — (JO du 18/05/2011) permet l'élagage d'office des abords des voies communales avec frais à la charge du propriétaire négligent. (nouvel article L.22,12,2.1 du code général des collectivités territoriales) Pendant l'été, de nombreux promeneurs et estivants passeront dans les rues de notre village. Nous invitons vivement les riverains à désherber et à balayer les rues (trottoirs et caniveaux) le long de leur domicile afin de contribuer à la propreté de notre cadre de vie et à éviter que des déchets obstruent les canalisations en cas d'orage.



La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc **interdit**, la solution étant la collecte en **déchetterie** puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fait l'objet d'aucune tolérance.



Malgré plusieurs contrôles radars, la vitesse est encore excessive dans les rues de notre village. Pour la sécurité de nos enfants et de nos habitants, rappelons que la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h dans toutes les rues de la commune, et qu'il convient de respecter la signalisation en vigueur.

Une autre infraction, plus mineure, remet en cause la sécurité des piétons. Il s'agit de stationnement sur le trottoir, qui tend à se banaliser. Il est pourtant totalement illicite de stationner à cheval sur un trottoir hors marquage spécifique au sol (article R417-10 du code de la route). Cela oblige les piétons à emprunter les voies de circulation réservées aux voitures et cycles; cumulé à une vitesse excessive, il faut une certaine dose de courage pour se promener dans notre cité.

Guillaume CHAUVIN.
 Professionnel des arts culinaires à votre service.

- Traiteur Biologique
- Cuisine gourmande, fraîche et fleurie.
- Cocktails, repas, buffets froid ou chauds, pâtisseries fines.
- Fêtes de famille, mariages ...
- Repas et cocktails professionnels.
- Restaurant à thème selon planning et sur réservation uniquement
- Cours de cuisine & pâtisserie

06.73.78.00.32
 www.traiteurbiologique.fr
 chauvin_guillaume@orange.fr

Bio Délices Traiteur

4 rue Woerth HANGENBIETEN
 Siret : 809 539 604 00011. Ne pas jeter sur la voie publique.



TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SDEA



Lors d'une campagne préventive de recherches de fuites sur le réseau du périmètre Bruche-Scheer, les services du SDEA ont détecté une rupture sur la conduite d'eau potable traversant la Bruche au bout de l'allée des Tilleuls.

Devant la complexité des travaux à prévoir, il a été décidé de procéder, purement et simplement, au remplacement du tronçon concerné.

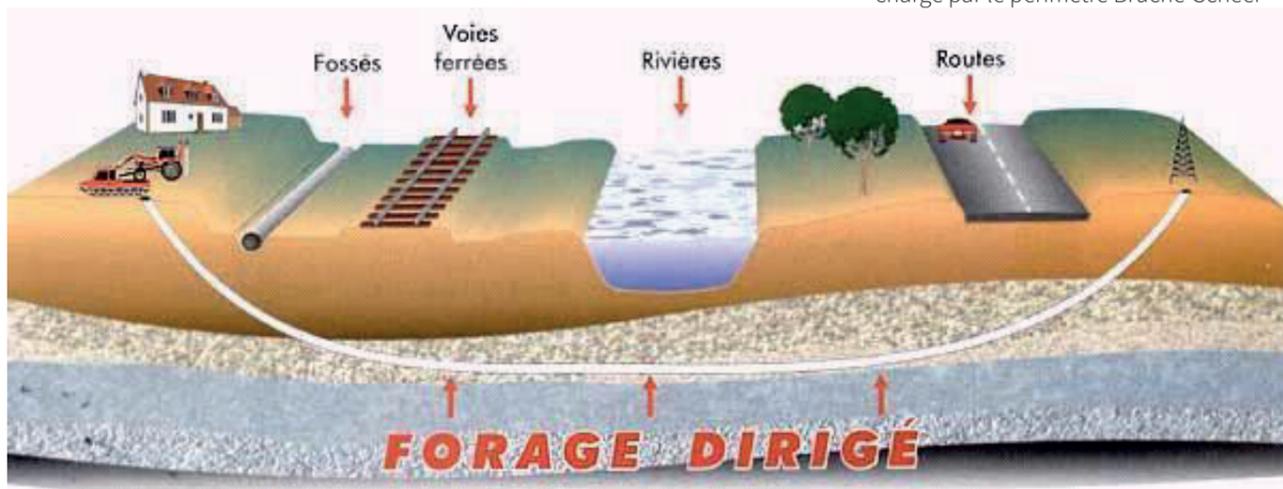
Le forage dirigé est la solution technique retenue afin de réduire les impacts sur l'environnement et les coûts de remplacement. En effet, cette solution ne nécessite pas d'ouverture de tranchées en travers du cours d'eau et éviter ainsi tous risques de pollution sur le milieu naturel.

Le principe :

2 fosses, une de départ et une d'arrivée. Une foreuse pilotée par un opérateur permet par passages successifs de réaliser la cavité afin d'y introduire le fourreau qui servira de protection à la future conduite.

Détail du chantier :

Longueur : 80 ml
 Matériaux : Fourreau PEhd Ø 225 mm et Conduite AEP PEhd Ø 160 mm
 Coût de travaux : 44.000,00 € HT pris en charge par le périmètre Bruche-Scheer



Rénovation énergétique

Le gaz naturel, naturellement !



Vous souhaitez optimiser votre confort intérieur et réaliser des économies d'énergies ?

Convertir votre installation de chauffage au gaz naturel : **c'est simple, rapide et économique !**

Proche et réactif, Réseau GDS vous accompagne dans votre démarche de rénovation :

Un **interlocuteur dédié** pour répondre à vos questions

Des **conseils personnalisés** selon vos besoins énergétiques

Des **aides financières** pour concrétiser vos projets



Pour une installation de chauffage de qualité, choisissez un **installateur partenaire EFFI'GAZ 2015** (la liste est disponible sur www.effigaz.fr)



03.88.79.57.00

www.reseau-gds.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

LE PÉRISCOLAIRE

Après une première année de fonctionnement avec une modification apportée à la journée du mercredi au lendemain des vacances d'hiver le 9 mars dernier on peut être satisfait du résultat jugé plutôt positif.

Une fréquentation régulière en légère augmentation, au dernier trimestre, est à souligner.

Il est vrai que le coût estimé, malgré la participation de l'État et de la CAF est supérieur à nos estimations.

Afin de mieux encadrer les coûts, une nouvelle grille tarifaire décliné sous 3 types d'inscription a été mise en place. Le document est à votre disposition à l'accueil périscolaire, à l'Espace Culturel, M. Mourad KHIMAOUY, directeur.

Tel : 03 90 29 35 20 - Mail : periscolairehangenbieten@orange.fr



Nouveau calendrier scolaire :

la carte des Académies

Fusion des régions oblige, l'Education Nationale a dû revoir son découpage des académies et dans le même temps adapter le calendrier scolaire pour les trois années à venir.

C'est ainsi que nous restons en zone B

Barème Participation Familiale

Il convient d'ajouter à ces tarifs le prix du repas 4,30 € (sauf pour le soir)

Exemple de barème journalier pour le 1^{er} enfant. (voir note explicative jointe)

QF	0 à 700	700,01 à 950	950,01 à 1250	1250,01 à 1750	+ de 1750
Accueil permanent					
Midi ou soir	3,27 €	3,85 €	4,53 €	5,32 €	6,26 €
Journée entière	6,48 €	7,63 €	8,97 €	10,56 €	12,42 €
Mercredi midi + après midi	7,78 €	9,15 €	10,77 €	12,67 €	14,90 €
Accueil spécifique					
Midi ou soir	4,23 €	4,97 €	5,85 €	6,89 €	8,10 €
Journée entière	7,78 €	9,15 €	10,77 €	12,67 €	14,90 €
Mercredi midi + après midi	9,08 €	10,68 €	12,56 €	14,78 €	17,39 €
Accueil occasionnel					
Midi ou soir	5,52 €	6,50 €	7,65 €	9,00 €	10,58 €
Journée entière	10,37 €	12,20 €	14,36 €	16,89 €	19,87 €
Mercredi midi + après midi	12,40 €	14,59 €	17,17 €	20,20 €	23,76 €

Eclairage Public - Gaz - Electricité - Chauffage Urbain

SOGECA

TELLOS

"LE RIED" HERRLISHEIM

www.tellosgroup.com

TÉL. 03 88 59 76 88



École maternelle
Sortie au parc animalier de Sainte Croix

Lundi 18 mai, les élèves de l'école maternelle ont visité le parc animalier de Sainte Croix à Rhodes en Moselle. Une belle journée pendant laquelle les enfants ont rencontré une multitude d'animaux d'Europe vivant en semi liberté. Une sortie offerte par la Mairie. Un grand merci à elle de la part de tous les enfants.



École primaire
Classe de découverte des CP/CE1 et des CE1/CE2

Les CP/CE1 et les CE1/CE2 ont fait un voyage dans le temps de 1000 ans en arrière. Nous sommes partis en classe découverte Moyen Age le 15 mars à Chevillon en Bourgogne pour une semaine d'aventure.

Nous avons monté des poneys pour nous déplacer comme les chevaliers et nous avons aussi appris à les soigner. Nous sommes maintenant d'excellents cavaliers et le poney n'a plus aucun secret pour nous.

Tout au long de la semaine, nous avons découvert la vie du Moyen Age. Nous avons fait des blasons, de la poterie et même un tournoi de chevalerie en poney.

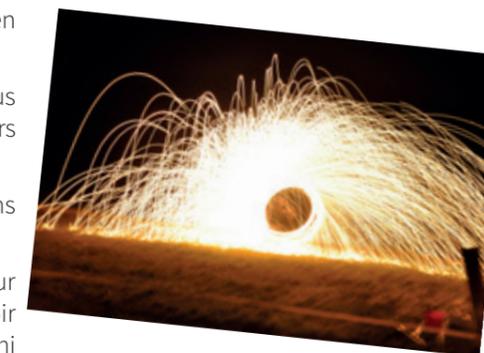
Au cours du séjour, nous avons dû aider le roi Arthur à retrouver son épée Excalibur qu'il avait perdue en faisant du cheval. Pour nous remercier de notre aide, le soir venu, le Roi nous a offert un banquet médiéval avec spectacle. Pas d'assiette et ni de couverts : nous devions manger avec les doigts. Pour une fois que nous avions le droit, nous en avons bien profité !!!

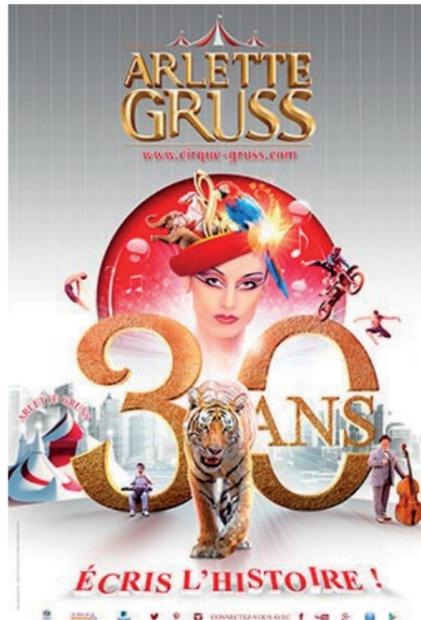
Nous avons également visité le château de Guédelon. C'est un château que l'on construit comme au Moyen Age, sans machine et sans électricité : tout est fait à la main !!! Les travaux ont commencé en 1997 et devraient finir en 2022 !

Pour construire un château, il y a besoin de beaucoup de personnes et de métiers différents : les cordiers, les tailleurs de pierre, les forgerons, les bucherons, les teinturiers, les charpentiers et plein d'autres encore. Nous les avons vu travailler, c'était impressionnant et très intéressant.

Pour ce qui était de la météo, nous n'avons pas eu de pluie, nous avons pu faire tout notre programme sans problème.

A la fin de la semaine nous avons tous eu notre diplôme de Chevalier, et nous étions tous très contents.





École primaire Le cirque Arlette Gruss

Vendredi 29 mai, nous sommes allés au cirque Arlette Gruss, dans le quartier de la Meinau. Il y avait beaucoup de monde et un grand chapiteau. Nous n'étions pas bien placés car un des piliers qui supportait les spots était juste devant nous. Mais nous avons quand même pu voir le spectacle.

Il y avait beaucoup de numéros :

- Un spectacle de félins
- Des perroquets
- Des éléphants
- De la magie
- Des trapézistes
- Un spectacle laser
- Des équilibristes
- Des moto-cross

J'ai aimé la plupart de ces numéros. Les animaux écoutaient très bien leur dompteur. Je n'ai pas trouvé le 'truc' de la magie. La moto, sport dangereux et les lasers donnaient une vraie ambiance dans la salle.

Je n'ai pas aimé les équilibristes : c'était très bien fait mais pas à mon goût. Les trapézistes étaient très impressionnants mais je n'ai pas beaucoup aimé. Certains numéros comme la moto et les lasers ne sont pas des numéros de cirque. Après le dernier numéro (celui des motos), ça sentait le gasoil. Mais c'était quand même très bien ; j'aime beaucoup ce cirque.

Juliette CM2



HANGENBIETEN Les Hauts-Lieux



gsb
constructeur
immobilier

APPARTEMENTS DU 2 AU 5 PIÈCES

2 P à partir de 139 000 €
3 P à partir de 195 000 €
4 P à partir de 203 000 €

Belle résidence
au cœur du Village
sur les hauteurs

Prestations et finitions
de qualité

Chauffage Gaz

Garages
et emplacements en sous-sol
RT 2012 – PLS – PRET A TAUX 0

www.gsb-immobilier.fr

03 88 96 59 80
06 79 03 12 63

L'année scolaire se termine, le temps est venu pour la médiathèque de dresser le bilan de ces six derniers mois, ponctués par le départ à la retraite de Marie-Bernadette, responsable de la médiathèque.

Le travail de l'équipe dans son ensemble a fait perdurer les animations régulières.

Les bébés lecteurs, rendez-vous bimensuel pour les enfants non-scolarisés à partir de 18 mois, et l'heure du conte attirent toujours les lecteurs mais aussi les non-usagers de la médiathèque.

Les accueils de classes ont permis de beaux échanges tout au long de l'année sur des thèmes variés tel que Pinocchio de Carlo Collodi, les contes ou les grands classiques de la littérature jeunesse comme Moby Dick ou encore Heidi, sans oublier ceux réalisés pour les maternelles autour d'histoires de poules, de graines, de galettes...

Avec l'aide des bénévoles, nous avons renouvelé le fond de la médiathèque, notamment au travers des achats que nous avons réalisés en avril pour les adultes et mi-juin pour les adultes et la jeunesse, afin de permettre à nos lecteurs d'avoir de quoi dévorer cet été.

La BDBR participe également à ce renouvellement, au travers de services comme la navette, mais aussi d'échanges que nous programmons plusieurs fois dans l'année pour les CD et les DVD mais aussi pour les livres. Le dernier échange qui a eu lieu en juin, concerne le secteur jeunesse ; venez vite profiter des nouveaux titres !

Nous tenons aussi à remercier les professionnels avec qui nous avons travaillé au cours de ces derniers mois.

Crescence Bouvarel, illustratrice jeunesse régionale, qui a dirigé un atelier Pop-Up en février destiné aux enfants. Grâce à cette technique de pliage, ils ont créé un livre animé sur le thème du « carnaval des animaux ».

Stéphane Kneubuhler, « colporteur de rêves », est venu au mois de mai de Nancy pour nous conter l'histoire de « Grain de la Lune ». Merci pour cette très belle heure du conte tout en jeux d'ombres et de lumières, de comptines et de paroles.

Enfin merci à Patrice Seiler, auteur jeunesse et illustrateur, et aux comédiens et marionnettistes professionnels Sorin et Lenuta Dorobantu, venus de Roumanie pour une tournée qui les a mené entre autres à Hangenbieten. Merveilleux instant que ce spectacle qui voit la mise en scène du livre « Le fabuleux voyage de Monsieur Nostoc » de Patrice Seiler. Merci aussi au public d'être venu si nombreux pour les accueillir.

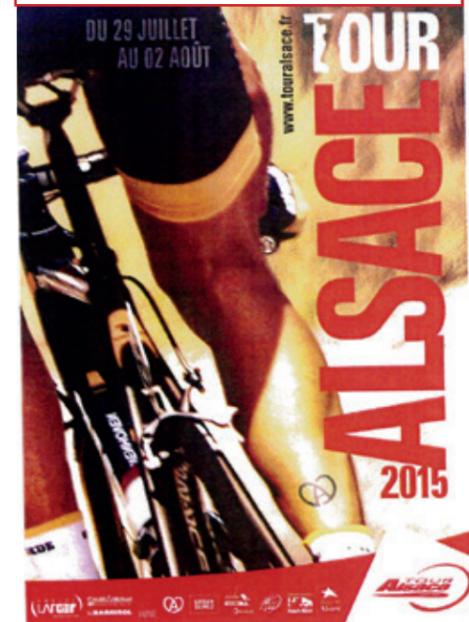
Dernier mot pour la fin, il concerne la fermeture estivale. Cette année la médiathèque sera fermée du 12 Juillet au 17 Août 2015 inclus.

Venez faire des provisions pour l'été et profiter des nouveautés !

L'équipe de la médiathèque



Passage à Hangenbieten
le 30 juillet 2015 à partir de 13h00.



ZEN COMPAGNIE



Des religieuses ont décroché l'autorisation de prendre quelques jours de congés exceptionnels, car les locaux de leur congrégation sont en travaux... Mais voilà : faire une réservation dans une auberge n'est pas forcément à la portée de n'importe qui... et la surprise va être grande, très grande, d'autant que des imprévus impensables surviennent. Heureusement, le père archevêque qui a autorisé cette sortie exceptionnelle ne connaît que la mère supérieure et pas les sœurs de la congrégation.....

Nous en avons peut-être trop dit ou pas assez,....alors si vous êtes curieux et si vous souhaitez connaître la suite, n'hésitez pas à venir nous voir très nombreux dès le mois d'octobre 2015. C'est avec un très grand plaisir que toute la troupe de la ZEN COMPAGNIE vous accueillera à l'Espace Culturel de Hangenbieten pour que vous puissiez vous détendre et rire avec cette comédie en 3 actes de Jean-Luc PECQUEUR.

le vendredi 23 octobre 2015 à 20h15

le samedi 24 octobre 2015 à 20h15

le dimanche 25 octobre 2015 à 14h30

Comme chaque année de très beaux lots de tombola seront à gagner et vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.

Vous pourrez réserver vos billets à partir du 2 octobre 2015 chez :

TABAC PRESSE GRIMM
RUE DU 14 JUILLET
67980 HANGENBIETEN
TEL.: 03.88.59.56.90

ou sur place en caisse.

Tarif :
8,00€ adulte et à partir de 14 ans

L'association GYMNASTIQUE & DETENTE

1 impasse des Cerisiers
67980 HANGENBIETEN
Tél. : 03.88.96.12.39
Affiliation DC EPMM – Strasbourg N° 9912 8608



Vous propose dans le Hall des Sports à Hangenbieten :
Les mardis de 20 H 00 à 21 H 00 :

- ▶ GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
 - ▶ AEROBIC
 - ▶ ABDOS – FESSIERS
 - ▶ STRETCHING
- L'ensemble animé par Fabienne SOLT.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Mme GRUTTER Sylvie au 03.88.96.12.39
Mme GALMICHE Michèle au 03.90.29.33.59

TEMPS LIBRE



Samedi 6 juin 2015

8h30 : départ sous le soleil pour la Forêt Noire. Après un arrêt au lac du barrage du Scharzenbach, le bus a sillonné la vallée du Poppental.

11h00 : arrivée à la « Poppen Mühle » où la vie semble s'être arrêtée au XIX ème siècle. Devant l'impressionnante collection d'objets et de machines conservés au musée, nombre d'entre les participants ont pris plaisir à raconter leurs souvenirs d'enfance ou à se remémorer les scènes paysannes racontées par leurs parents. L'un s'est essayé à actionner une batteuse à grains, l'autre une meule pendant que le conservateur du musée, en habits d'époque, commentait.

13h00 : repas traditionnel, soupe puis viande et légumes cuisinés à l'ancienne, bière brassée comme au bon vieux temps.

Après-midi libre : balade, luge d'été et balançoire, danse au son de l'accordéon, conversation... Chacun a pu donner libre cours à ses envies avec sourire et bonne humeur.

19h00 : retour à Hangenbieten après arrêt au « Mummelsee ».

L'association Temps Libre et Rencontres souhaite un bon été à tous et se fera un plaisir de retrouver ses membres ainsi que d'accueillir ceux qui le souhaitent à la rentrée. (Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.)



Association de pêche Nouveau look du chalet



Quelques retraités ont passés toute une semaine pour repeindre le chalet de l'étang

L'APP compte actuellement 70 pêcheurs dont pas mal de jeunes .

L'entretien de l' étang et les abords , du nebenwasser etc... , c'est l'app qui organise des journées de travail et tous les volontaires y sont invités.

Le comité de l'app lance un appel a des bénévoles pour rejoindre l'équipe dirigeante ou pour donner un coup de main aux différentes manifestations

BCH : Section Loisirs - Equipes Compétitions - Section Jeunes



Le Badminton Club Hangenbieten (BCH) permet la pratique du badminton en **Section Loisirs** pour ceux qui veulent jouer pour le plaisir, mais donne aussi l'opportunité à ceux qui le souhaitent de participer aux **compétitions** Interclubs organisées par la Ligue d'Alsace. Le Club compte actuellement **2 équipes Compétition Interclub Seniors**; elles ont la chance d'être entraînées par Vincent LAIGLE. Le BCH propose également une **Section Jeunes, pour les 7/11ans**, pour démarrer la pratique du badminton ou progresser dans ce sport.



Inscriptions pour la saison 2015/2016 :

à partir du mercredi 3 septembre 2015 de 18h à 19h30
(puis tous les lundis et mercredis de septembre aux mêmes horaires)

1^{er} entraînement pour la Section Jeunes :

lundi 7 septembre 2015 de 17h à 18h30

Cotisations 2015/2016 :

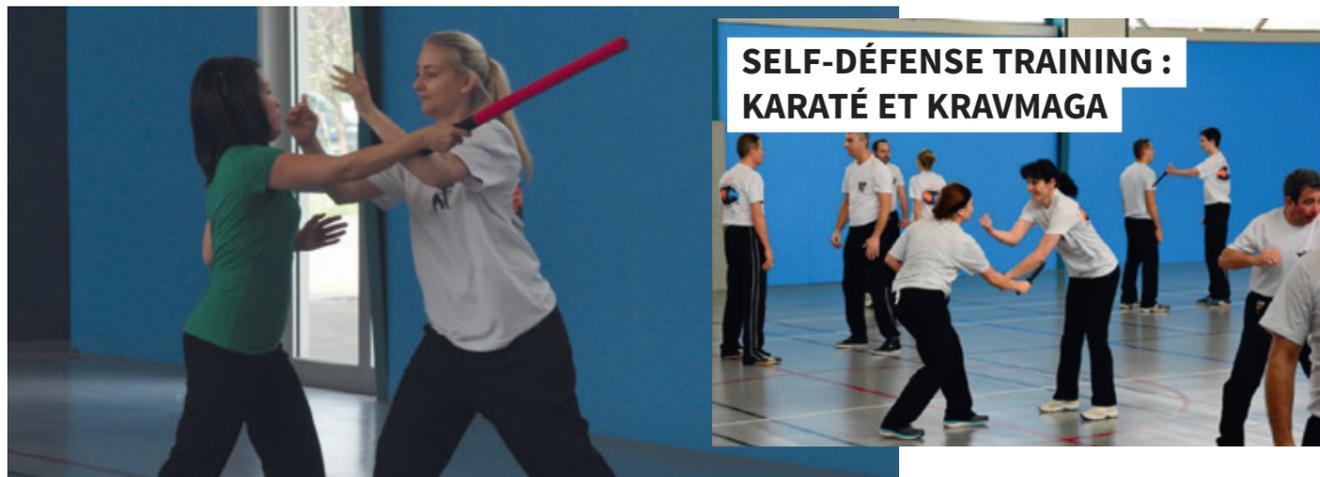
- Loisirs :
- Adultes et Jeunes (+15ans) : 70€
- Jeunes (moins de 15ans) : 55€
- Compétition Adultes : 110€

Les séances de Badminton ont lieu :

- Lundi de 17h à 18h30: Entraînement Jeunes
(sauf vacances scolaires)
- Lundi de 18h30 à 22h: Loisirs et Compétitions
(de 17h30 à 22h pendant les vacances scolaires)
- Mercredi de 18h à 21h: Exclusivement Loisirs
- Jeudi de 19h à 21h : Entraînement Compétitions

Pour tous renseignements, contactez le Club par e-mail :

badmintonclubhangenbieten@hotmail.fr



**SELF-DÉFENSE TRAINING :
KARATÉ ET KRAVMAGA**

Self-Défense Training clôture la saison sportive 2014/2015, sa deuxième année d'existence, par un bilan très positif. Essentiellement la section krav maga, méthode de self-défense, a connu un très bel essor.

Nous vous rappelons que les entraînements sont accessibles à tous : hommes, femmes de tous âges et adolescents à partir de 12 ans et ce quelle que soit votre condition physique et votre niveau de pratique.

La section karaté enfant de 6 à 11 ans doit encore s'étoffer.

Pendant les entraînements, les enfants apprennent les bases de la pratique : déplacements, esquives, parades, techniques

de poings, pieds, Mais ils apprennent aussi à regarder, écouter, à s'exprimer, à se canaliser, à se contrôler et à respecter autrui. Ils développent leur coordination, la précision, l'équilibre, l'agilité, le goût de l'effort, le souci du détail...

Les entraînements de karaté et de krav maga sont dispensés par Christian Gindt, 4^{ème} DAN, Diplômé FFKDA.

N'hésitez pas, afin de découvrir le kravmaga ou de faire découvrir le karaté à vos enfants, nous vous proposons 2 cours d'essai gratuits avant inscription.

Les cours reprendront le 9 septembre 2015

Mercredi :

Karaté Enfants(6à 11ans) : de 18h30 à 19h15

Krav Maga adultes(+15ans):19h30 à 21h00

Vendredi

Krav Maga Ados(+12à 15 ans):18h30 à 19h30

Krav Maga adultes(+15ans):19h30 à 21h00

Pour tous renseignements :

Tel. : 06 13 85 55 22

www.selfdefensetraining.fr

ou sur Facebook.

VOGESIA BASKET

La saison qui vient de s'écouler, peut être considérée comme le début d'un changement important au sein de la section basket de la Vogesia. Le président Monsieur NOPPER a souhaité apporter une nouvelle dynamique auprès de la formation des jeunes. Pour cela, il a engagé un responsable technique, Damien ALISON, en charge de superviser tous les entraînements des jeunes de la section. Cette personne travaille en collaboration avec Isabelle GLAVASEVIC qui coordonne l'école de basket. A la rentrée 2015-2016, le club souhaite encore se structurer en proposant pas moins de 3 séances hebdomadaires à tous les licenciés. L'objectif est de pouvoir intégrer le plus rapidement possible toutes les équipes de jeunes en championnat régional. A terme, l'idéal sera de pouvoir intégrer au sein de l'équipe première des jeunes issus de la formation interne.

L'équipe sénior 1, de par son recrutement prometteur, ambitionnera également une montée en nationale 2, ce qui lui apportera davantage de visibilité et permettra de faire grandir le club.

Au niveau des petites sections, le club proposera à la rentrée, un créneau parents-enfants destiné à accueillir les enfants de 3 à 5 ans, le mercredi après-midi de 17h à 18h à la salle de la Bruche. Le club s'engage également à assurer dès la rentrée des créneaux de découverte du basket dans le cadre des nouvelles activités péri-éducatives. Ces créneaux auront lieu les lundis et vendredis après midi.

Lors de chaque première semaine de vacances scolaires (sauf vacances de Noël), le club organise un stage de basket permettant aux enfants de perfectionner leur apprentissage. Ces stages ont lieu à Holtzheim du lundi au vendredi.

Enfin, le club proposera à tous les jeunes de 6 à 18 ans, durant tout le mois de juin et de septembre, de venir participer gratuitement aux séances d'entraînements afin éventuellement d'intégrer les équipes du club.



Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à :

M. ALISON Damien 06 03 54 40 58
ou damien.alison@hotmail.fr

Mme GLAVASEVIC Isabelle
06 49 29 77 30 ou heidi.1970@free.fr

Traiteur  *Organisateur de réceptions*



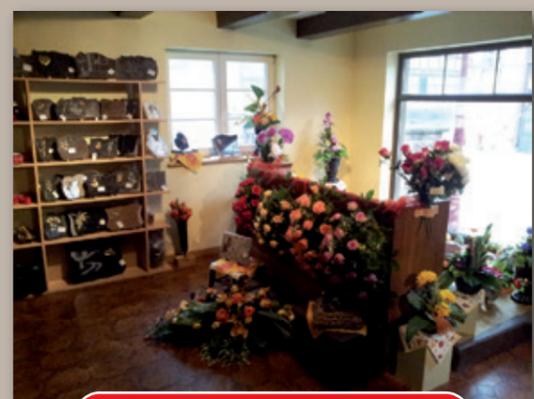
Pour contribuer à la réussite de votre événement,

Saveurs & Délices

met également son expérience à votre service en vous apportant ses conseils dans le choix de menus et de l'organisation.

1, rue des Anémones 67960 Entzheim
Tél. 03.88.59.97.03
Email : info@saveursetdelices.fr

POMPES FUNÈBRES 
Speyser - Schaal



03 88 68 82 19

Formalités - Démarches - Transports de corps
Fleurs naturelles et artificielles - Plaques



21, Rue Jeanne d'Arc - 67118 GEISPOLSHEIM
Tél. 03 88 68 82 19 - Fax 03 88 68 69 37
speyser-schaal@orange.fr

l'esprit mobile  www.lohr.fr

Le Groupe LOHR imagine et crée les solutions pour votre logistique future.



29 rue du 14 juillet
BP1 HANGENBIETEN
67838 TANNERIES Cedex
(Strasbourg - France)
Tel. +33(0)3 88 38 98 00
Fax. +33(0)3 88 96 06 36
lohrind@lohr.fr

La philosophie du judo, l'amitié, le courage, la modestie, la politesse, le respect, etc....

Le judo nous vient du Japon où il fut créé en 1882 par le maître Jigoro Kano. «La voie de la souplesse» consiste à rechercher le contrôle de l'adversaire par l'application de techniques (inspirées du jujitsu) de projections, d'immobilisations, d'étranglements et de clés de bras. Le judo vise le contrôle de l'opposant sans pour autant chercher à le blesser; pour ce faire, les judokas (ceux qui pratiquent le judo) doivent d'abord apprendre à se contrôler eux-mêmes.



LE JUDO ET LES ENFANTS



Après avoir conquis les adultes du monde entier, le Judo est devenu fort populaire chez les enfants ! Le Judo constitue spécialement pour l'enfant une éducation physique amusante et attrayante, grâce aux fortes motivations qu'elle éveille. Tandis que le corps en son ensemble est mis à contribution, développé et progressivement endurci, le caractère de son côté ne tarde pas à s'affermir.

Le Judo constitue pour le jeune une école de courage et de persévérance.

Se mesurer sans blesser, s'affermir sans détruire, se plier à la discipline élémentaire mais indispensable dans la salle de Judo, s'efforcer de gravir l'encourageante échelle des grades, se défier ensuite dans le combat sportif, tout cela confère au jeune un sentiment de sécurité, une assurance qui facilitera son intégration sociale, et le suivra toute sa vie. L'âge favorable pour une inscription à des cours de judo pour enfants se situe entre 6 et 8 ans. Auparavant, il est possible de familiariser l'enfant avec le judo par des leçons préparatoires ou le jeu tient une grande place.

2014, l'année Teddy RINER

Vainqueur du tournoi de Paris
Champion d'Europe à Montpellier
Champion du monde à Chelyabinsk (7ème titre mondial)

Samson KADOUCHE, photographe pour ALLJUDO



Avenir Judo Hangenbieten

Saison 2015

Président : Luc Van Berleere

Trésorier : Michel Dott

Contact pour l'activité judo : Samson Kadouche au 06 62 67 67 56

Contact pour l'activité Yoga : Claire Kreder au 06 62 60 56 68



Le hatha yoga traditionnel

Le hatha yoga est une discipline qui permet d'harmoniser le corps et l'esprit par laquelle on retrouve l'équilibre dans le souffle, le mouvement et la conscience.

La pratique consiste à prendre une série de postures en contrôlant la respiration tout en se concentrant sur le travail du corps pour en éliminer les tensions. On travaille sans forcer, suivant ses propres possibilités, en favorisant l'instant présent. Les mots clés sont précision, douceur et fermeté. Bien au-delà d'un simple exercice physique, « faire du yoga, c'est apprendre à mieux habiter son corps et son esprit, de façon expérimental »

Ainsi, cet art de vie dont le but est la connaissance de Soi est source d'équilibre et d'harmonie.

La Fédération Française de Hatha yoga traditionnel est dirigée par Sri Mahesh (F.F.H.Y) C'est une fédération reconnue et en constante évolution dans la recherche du yoga. Elle rassemble aussi bien les associations de yoga que des scientifiques, des médecins, des artistes etc....

La fédération a pour but l'enseignement et la pratique du yoga dans l'esprit de la tradition.

Conseils pour une bonne pratique :

- On pratique à jeun 4h après un repas copieux et 2h00 après un repas léger
- Prévoir une tenue de sport adapté aux mouvements physiques.
- Apporter une couverture pour la relaxation en fin de cours.
- Tout problème de santé doit être signalé au professeur.
- Etre à l'heure afin de profiter de l'échauffement en début de cours.

Horaires : mardi de 20 h à 21 h 15

Horaires :

Lundi (hall des sports de Hangenbieten) :

16 h 45 – 17 h 45 > cours unique

Mercredi (à l'Ecole Schoepflin à Strasbourg)

14 h – 14 h 50 (maternels 4-5 ans)
15 h – 16 h (CP – CE1)
16 h 15 – 17 h 30 (poussins > CE2 – CM1)
17 h 30 – 18 h 45 (benjamins > CM2 – 6èmes)

Vendredi (à l'Espace Sportif du Muhlbach à Oberschaeffolsheim)

16 h 45 – 17 h 45 (GS et CP)
18 h – 19 h 15 (CE1 et plus)

Une séance d'essai gratuite pour tous les débutants !



Spizzo sarl
ENTREPRISE DE CARRELAGE

CARRELAGE
CHAPE
GRANIT
MARBRE

4, Impasse des Ormes
67980 HANGENBIETEN
Tél 03 88 96 13 74
Fax 03 88 59 56 84
carrelage.spizzo@gmail.com

La Batterie Fanfare en concerts...

De nombreuses animations musicales sont au programme de l'Orchestre Batterie Fanfare (OBF) de Hangenbieten cette année, et notamment des concerts.

Les premiers concerts ont eu lieu à Replonges dans l'Ain les 25 et 26 avril 2015. L'OBF y a été accueilli par les membres de l'Alerte, Orchestre Batterie Fanfare composé d'une soixantaine de musiciens. Ce déplacement à Replonges a pu se faire grâce à Eric Robin, directeur de l'OBF, qui est en réalité originaire de Replonges et également musicien au sein de l'Alerte. Eric Robin est arrivé en Alsace pour y poursuivre ses études il y a une quinzaine d'années; c'est à ce moment là qu'il découvre l'OBF de Hangenbieten et y devient musicien.

En 2004, Claude Paradis, fondateur de l'OBF, lui confie la direction. Et en septembre 2005, à l'occasion du Messti, organisé cette année là par l'Amicale des Sapeurs Pompiers, il propose à l'Alerte de Replonges de venir à Hangenbieten et d'y donner un concert.

C'est donc pour un concert retour tant attendu que l'OBF a eu le plaisir de se rendre à son tour à Replonges.

Ce week end a été tant apprécié par les musiciens de Replonges et de Hangenbieten qu'il serait dommage d'attendre à nouveau 10 ans pour renouveler l'expérience, alors peut être dans 5 ans.... A suivre.



L'orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten en concert à Replonges, 25 et 26 avril 2015



Après Replonges, la BF s'est rendu les 12 et 13 juin 2015 à Kaltenhouse, au nord de l'Alsace, où elle a été invitée par la chorale « les Voix de la Moder ». L'opération fut également un succès si bien que l'idée d'un concert retour est déjà née. Pour la partie finale du concert, l'OBF a présenté 3 œuvres en commun avec la chorale, notamment « Non je ne regrette rien, d'Edith Piaf », un grand moment d'émotion pour les musiciens, les choristes et pour les spectateurs.

A Replonges, comme à Kaltenhouse, le public a été surpris et séduit par l'originalité de la prestation de l'OBF par rapport à un concert traditionnel de Batterie Fanfare : l'association inédite et très réussie du chant avec l'accompagnement orchestral !

La motivation de la BF a toujours été d'évoluer vers un répertoire varié et moderne, mélangeant tous les styles musicaux. Actuellement, l'OBF travaille sur un répertoire nouveau, incluant des œuvres qui mêlent partie orchestrale et chant.

C'est Sandrine Michel, également choriste au sein les voix d'Injili à Haguenau, qui accompagne l'OBF en concert depuis le début de l'année. Sandrine s'épanouit dans cette nouvelle expérience et les musiciens aussi. Merci Sandrine! Ainsi, après le traditionnel Boléro Militaire ou une fantaisie pour Batterie Fanfare, la BF interprète aujourd'hui en concerts des œuvres comme « Skyfall d'Adèle Adkins », musique originale du film James Bond, ou « Ma liberté de Georges Moustaki »....



Sandrine Michel accompagne l'orchestre Batterie Fanfare au chant

Retrouvez l'Orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten sur Internet : <http://batterie-fanfare-hangenbieten.over-blog.com>



L'orchestre Batterie Fanfare de Hangenbieten en concert à Kaltenhouse avec la Chorale « Les voix de la Moder », 12 et 13 juin 2015

C'est à Cédric Flecksteiner, co-directeur de l'OBF depuis 2008, que l'on doit cette idée magique et originale d'associer le chant à un orchestre de batterie fanfare. Merci Cédric!

Et merci également à l'ensemble des musiciens, car si la BF a réussi ainsi à progresser vers de nouveaux horizons, c'est aussi le fruit du travail des musiciens et des jeunes musiciens qui sont venus rejoindre récemment l'orchestre, entre 2013 et 2014. La plupart d'entre eux ont découvert la BF lors du conte musical « L'enfant et le soleil », présenté en juin 2013 à l'écomusée d'Alsace et en mai 2014 à la kermesse de l'école. Qui sont ils ?

- Blandine, 12 ans au pupitre des percussions
- Emilie, 12 ans, au pupitre des clairons
- Florian, 9 ans, au pupitre des percussions et des cors
- Baptiste, 11 ans, au pupitre des clairons
- Alexandre, 12 ans, au pupitre des percussions
- Antoine, 14 ans, au pupitre des cors.

Richesse et diversité du répertoire musical sont les mots forts de l'OBF, mais on peut utiliser les mêmes termes pour les musiciens qui le composent : richesse et diversité, filles et garçons de tous âges. A ce titre, nommons aussi Guillaume, au pupitre de clairons et David, au pupitre des trompettes basses, 19 ans aujourd'hui qui ont rejoint l'OBF vers l'âge de 10 ans. Bravo à tous les jeunes pour leur implication et leur progrès!



Les jeunes musiciens de l'Orchestre Batterie Fanfare en randonnée à la Roche de Solutré près de Replonges avant le concert

Cette article sur l'activité de l'OBF est aussi l'occasion de remercier la Mairie de Hangenbieten pour son soutien financier qui a permis cette année l'acquisition de nouveaux instruments et la poursuite de la formation musicale via le GEM et les stages instrumentaux.

Photo en fonds de page à droite : la roche de Solutré près de Replonges

Photo en fonds de page à gauche : Maison alsacienne en bois fabriquée par Bernard Muller et Estelle Robin, et décor de concert à Replonges

USH 5, 6 et 7 septembre 2015
L'US HANGENBIETEN
 ORGANISE
Le Messti
Entrée libre
Programme des festivités
 Vendredi soir et samedi matin
vente du traditionnel pain d'épices

Samedi 5 septembre
à partir de 19h30
 * Moules frites
 ou
 * Assiette Alsacienne

à partir de 20h30
 Grand bal animé par l'orchestre
Diamond Star

Dimanche 6 septembre
à partir de 17h
 * Merguez
 * Saucisses grillées

à partir de 18h30
 * Rosbif avec nouilles au beurre,
 ou salade de pommes de terre
 * Assiette composée

à partir de 18h
 Animation et danse avec l'orchestre
Diamond Star

Lundi 7 septembre
à partir de 18h
 * Tartes flambées
 * Pizzas
 * Harengs à l'ancienne avec
 pommes vapeur

à partir de 18h
 Bal de clôture
 animé par **Eric SCHOETTEL**

L' Union Sportive Hangenbieten vous souhaite un agréable week-end



**FETE DES PAROISSES
 PROTESTANTES ET
 CATHOLIQUES**

Le millésime 2015 de la fête de printemps avait une saveur toute particulière, fruit de la collaboration entre la paroisse protestante de Kolbsheim- Hangenbieten-Holtzheim et la Communauté de paroisses des Rives de la Bruche.

Les graines de ce projet commun ont sans doute été semées lors du passage du pèlerinage de Taizé parmi nous (décembre 2013/janvier 2014). C'est à partir des liens tissés que le projet de fête réunissant les deux communautés a germé.

C'est le 18 avril dernier, qu'elle a eu lieu, la 5ème édition de la fête de printemps ! Après avoir salué l'assemblée, la pasteur Caroline Ingrand-Hoffet,, et le Curé Boguslaw Bialek, (à la guitare) ont invité l'assemblée à entamer la soirée par un chant. Eric Schoettel a pris le relais en musique. Il a été rejoint par Christian Heinzelmann à l'accordéon... Et voilà qu'un petit air de bal musette a envahi la salle culturelle de Hangenbieten. L'assemblée ne s'est pas fait prier pour prendre possession de la piste et esquisser quelques pas de danses.

Juste le temps de déguster un savoureux jambon braisé, avant que Marie-France Fruhauf entre en scène pour interpréter un sketch soigneusement préparé.

Une tombola richement garnie, grâce à la générosité des entreprises et commerces de Hangenbieten et de Holtzheim, a clôturé la soirée. Un immense merci aux généreux donateurs !

Un grand merci également à l'équipe de bénévoles pour son efficacité et sa fidélité, aux musiciens et à Marie-France Fruhauf pour leur enthousiasme communicatif.

Rendez-vous en 2017 !

VIE PAROISSIALE

Le 8 Décembre 2015 démarre l'année de la Miséricorde annoncé par le pape FRANCOIS le 11 Avril 2015, différentes manifestations et célébrations auront lieu pour cette année Sainte, les détails seront communiqués dans le bulletin paroissial.

Une fois par mois a lieu à la sacristie une soirée : **moment de prière et de partage** pour tous vous pouvez vous joindre à l'équipe en vous adressant à Catherine LANGENBRONN.

Départ des prêtres : le 3 septembre Jean-Clausel LIMA prêtre coopérateur (logé actuellement à Eckbolsheim) est rappelé par son diocèse à Haïti .

La Messe de départ du Père CHUCRI aura lieu le 6 Septembre 2015 à Achenheim il a été le doyen du secteur Geispolsheim et rejoint la paroisse St-Louis à la Robertsau.

Le 13 Novembre 2016 nous fêterons le Jubilé des 50 ans de construction de l'église St-Brice de Hangenbieten, une réunion d'organisation sera programmée au mois d'octobre 2015.

Vous pouvez consulter le Site :
cathobord2bruche.fr

COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

INSCRIPTION AUX DIFFÉRENTS SACREMENTS CÉLÉBRÉS EN 2016

Nous vous proposons d'inscrire dès à présent et avant le 30 septembre 2015 votre enfant au sacrement qui le concerne :

Premier pardon : enfants nés en 2007 ou avant ;
Première communion : enfants nés en 2006 et qui ont déjà célébré le premier pardon ;
Profession de foi : jeunes nés en 2002 ou avant ;
Confirmation : jeunes nés en 2001 ou avant (ayant déjà célébré leur Profession de Foi)

Tél. le mardi de 16 h 30 à 18 h 30
 ou le vendredi de 10 h à 12 h
 ou laissez message sur répondeur du presbytère au 03.88.78.06.61.
 ou paroisses@cathobord2bruche.fr
 ou courrier au Presbytère :
 2, rue du Presbytère – 67810 HOLTZHEIM
 (SVP indiquer : nom, prénom, adresse, sacrement préparé et tél. Un dossier d'inscription sera transmis).

Le 13 juillet 2015 à Hangenbieten

Soirée Dansante
Animation Speedminton
Feu d'artifice

Venez nombreux et déguisés sur le thème Bleu Blanc Rouge

Soirée Dansante

◊ A partir de 18h30, à l'espace culturel : Soirée dansante avec DJ, Buvette & Restauration (grillades, tartes flambées) & Animation Speedminton à 20h Distribution de « goodies » aux enfants participant à l'animation Speedminton

◊ A 21h45 : Cérémonie officielle et Retraite aux flambeaux à partir du Monument aux Morts

◊ A 22h45 : Feu d'artifice, rue de la Tuilerie

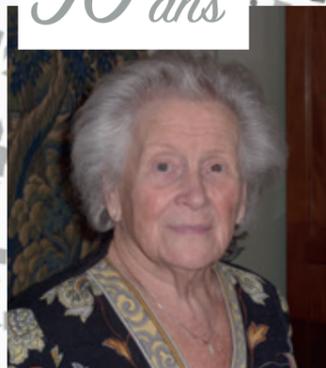
◊ Puis poursuite de la soirée dansante à l'espace culturel

◊ Récompense pour le déguisement le plus original sur le thème « bleu blanc rouge »

Entrée libre

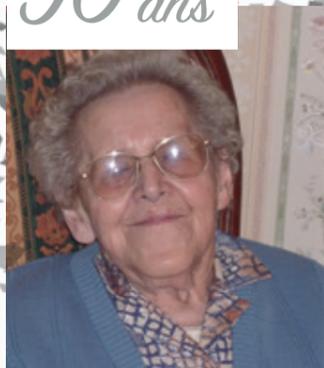
Organisation Mairie de Hangenbieten & Badminton Club Hangenbieten

90 ans



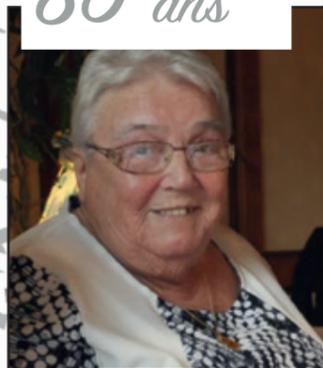
Isabelle WIRRMANN,
le 7 février 2015

90 ans



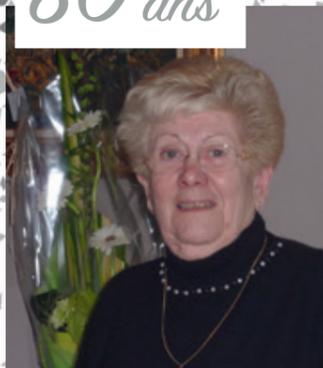
Emma DIEMER,
le 18 février 2015

85 ans



Yvette VEIT,
le 07 avril 2015

80 ans



Germaine HEITZ,
le 19 février 2015



Mariages

M. Guy MIEBACH et Mme Carole GANTZER
le 14 février 2015

M. Patrick SCHLICK et
Mme Isabelle KOLODRIEJERAK
le 19 juin 2015

M. Mathieu CHRIST et Niamké Mme AGNILI
le 20 juin 2015

Naissances



Hugo GERUSSI né le 17/03/15
Séraphin SUNDER METZGER le 30/01/15
Adèle, Catherine PARIS née le 7/02/15

Ils ont également fêté cette année :

85 ans	Raymond Heitz	08/01/2015
80 ans	Jeanne BARTH	15/01/2015
80 ans	Marie GERUSSI	05/02/2015
90 ans	Emma DIEMER	18/02/2015
80 ans	Anne-Marie MEYER	13/03/2015
85 ans	Jeanne WICKERSHEIMER	21/03/2015
85 ans	Georgette MEYLAENDER	05/04/2015
80 ans	René MATTHAEY	29/04/2015
80 ans	Suzanne LOHR	23/05/2015
85 ans	Liliane ZIRNHELT	30/05/2015

SEMARO

Plus de 30 ans d'expériences

RADIO TAXIS MAGRA
 CUS - AEROPORT et BANLIEUE

45 rue du Maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM
LINGOLSHEIM 03 88 76 92 00
ESCHAU 03 88 64 05 05
KOLBSHEIM 03 88 96 11 81
HANGENBIETEN 06 07 22 48 20



HANGENBIETEN Noces de platine

Une histoire semée d'embûches

Les époux Le Moal ont fêté les soixante-dix ans de vie commune. Leur histoire a commencé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est une belle histoire qui a commencé il y a plus de 70 ans. Celle d'un mariage d'amour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le 12 mai 1945, à Géra en Thuringe, à 80 kilomètres de Leipzig, Désiré Le Moal, Breton, et Herta Ludwig, Allemande, se sont dit oui. «

Nous sommes les premiers à construire l'Europe ! », explique Désiré avec un large sourire. Une histoire d'amour qui a bravé de nombreux obstacles. Désiré travaillait à l'usine des Tanneries de France, originaire de Lingolsheim, repliée en Bretagne pendant la guerre. En mars 1943, 18 jeunes, réquisitionnés par le STO (service du travail obligatoire) furent envoyés en Allemagne, près de Leipzig. Herta, quant à elle, travaillait dans une usine et en même temps y prodiguait des soins à l'infirmerie. Désiré se rendait souvent à l'infirmerie pour... y compter fleurette ! Arrive la Libération et les tourtereaux unissent leurs destinées. Soucieux de rentrer en France, les choses ne se sont pas faites sans mal ! Étant allemande, Herta fut internée au fort de Metz Queueleu puis envoyée à Bellerive-sur-Allier, à côté de Vichy. Pour qu'elle puisse suivre son époux en Bretagne, les « tracasseries de la paperasserie » furent longues à résoudre pour qu'enfin, après avoir obtenu l'autorisation d'élire domicile chez les parents de Désiré, ils puissent s'établir à Trébédan, non loin de Rennes. Ils arrivèrent en Bretagne

fin 1945, début 1946. De leur union naquirent trois fils : Jean-Pierre, en 1946 ; Patrick en 1947 et Claude en 1949. « Si elle fait les courses seule, c'est qu'elle sait parler français » En 1947, Herta a obtenu la nationalité française. Mais pour cela, il fallait se présenter devant le juge du tribunal et prouver que la langue française était acquise. Désiré se présenta devant le juge sans Herta, indiquant qu'elle faisait les courses : « Si elle fait les courses seule, c'est qu'elle sait parler français », dit le juge. Une anecdote qui fait sourire de manière attendrie les époux Le Moal lorsqu'ils se remémorent cette époque de leur vie. Ils s'établirent en Alsace avec le retour à Lingolsheim des Tanneries de France. Installés à Hangenbieten depuis 1987, ils coulent des jours heureux, entourés de leurs trois enfants, sept petits-enfants et sept arrière-petits-enfants. S.O. (article D.N.A.)

Ils nous ont quittés ...

- Monsieur FELDIS Jeannot
décédé le 19/01/2015
- Madame Joséphine DECKER
décédée le 08/05/2015
- Monsieur SCHNEIDER Didier
décédé le 12/05/2015
- Monsieur FREISS Jean-Paul
décédé le 4 juin 2015
- Monsieur SCHOETTEL Michel
décédé le 20 juin 2015
- Monsieur FISCHER Guy
décédé le 28 juin 2015



MECANIQUE GENERALE

15, rue de la Bruche
67980 HANGENBIETEN
Tél. 03 88 96 51 14
Fax 03 88 96 16 78

MEY

Principaux secteurs d'activités

- Matériel ferroviaire
- Agro alimentaire
- Machine outil
- Industrie du papier
- Véhicule industriel
- Travaux publics
- Manutention
- Chimie

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT

CERTIFIÉ QUALIBAT



Travaux tous corps d'états

Rénovation d'immeubles
Travaux spéciaux
Réfection après sinistre
Maisons ossature bois

STELL ET BONTZ
1 chemin de l'Étang - BP 17
Hangenbieten
67838 Tanneries Cedex

Tél. 03 88 96 15 55
info@stellletbontz.fr

BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE
DÉMOLITION - CRÉPISSAGE
CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - ASSAINISSEMENT
CARRELAGE - CHAPE - PAVAGE
ÉLECTRICITÉ - SANITAIRE
PLÂTRERIE - FAUX PLAFOND
MENUISERIE - AGENCEMENT
RAVALEMENT DE FAÇADE
PEINTURE - DÉCORATION
REVÊTEMENT DE SOL
ISOLATION ACOUSTIQUE
PRODUITS SPÉCIAUX

MAIRIE

4 rue du 14 Juillet 67980 HANGENBIETEN
Tél : 03 88 96 01 27 – Fax : 03 88 59 54 08
Courriel : mairie.hangenbieten@evc.net
Secrétaire générale : Mme Annette ADLOFF
Adjoint Administratif : Mme Amélie TUSHA
Horaires : du lundi au vendredi : 8h00-12h00
Lundi, jeudi et vendredi : 13h30-17h00
Mardi : 16h00-19h00

Le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

MÉDIATHÈQUE

Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 17 20
Courriel : media.hang@evc.net
Responsable : Mme Sophie OUVARD
Horaires : Mardi : 15h30-18h00
Mercredi : 13h30-17h30
Vendredi : 15h30-19h30
Samedi : 14h00-17h00

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

G.E.M. LES CHATEAUX
Rue des Prés – Tél : 03 90 29 69 25

CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ET PÉRISCOLAIRE

Espace Culturel – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 90 29 35 20

GENDARMERIE DE WOLFISHEIM

Tél : 03 88 78 20 19 - 2 rue de la 2^{ème} DB 67202 WOLFISHEIM

ORDURES MÉNAGÈRES

Communauté de Communes Les Châteaux
4 rue du 14 juillet - 67980 HANGENBIETEN
Tél : 03 88 75 06 60
Courriel : c.c.leschateaux@evc.net
Site internet : www.cc-leschateaux.fr
Collecte : le vendredi
Semaine impaire : collecte papier-plastique
Semaine paire : collecte du verre

DÉCHETTERIE

Rue de Hangenbieten à Breuschwickersheim
Tél : 03 88 59 55 37
Ouverture : mercredi et samedi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

CULTES

Paroisse catholique : M. le Curé Boguslaw BIALEK
Presbytère catholique 18 rue de l'Église 67810 HOLTZHEIM
Tél : 03 88 78 06 61
Courriel : paroisse-catho@wanadoo.fr

Paroisse protestante :
Mme la Pasteure Caroline INGRAND-HOFFET
Paroisse protestante
9 rue de la Division Leclerc 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 00 33
Courriel : caroline.ingrand-hoffet@protestants.org

Renseignements utiles

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE

Ecole Maternelle – Allée Charles Frédéric Gerhardt
Tél : 03 88 96 50 99
Courriel : ecole.maternelle.hang@estvideo.fr
Ecole Primaire – 4 rue du 14 Juillet
Tél : 03 88 96 50 90
Courriel : ecole.primaire.hang@estvideo.fr
Collège Paul Wernert
4 rue du Collège 67204 Achenheim
Tél : 03 88 96 02 42
Courriel : ce.067168u@ac-strasbourg.fr

SANTÉ

Groupe Médical de Hangenbieten
19 rue des Fleurs – Tél : 03 88 96 00 77
Dr Daniel Weil : lundi, mercredi de 14h00 à 18h00
Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00
Dr Raymond Westerfeld :
lundi, mercredi, samedi de 8h00 à 12h00
Mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00
Dentiste
M. Bruno GOSCH – 9a rue du 14 Juillet – Tél : 03 88 96 50 31
Kinésithérapeute
M. Gil DUPLESSIX – 9 rue de la Gare – Tél : 03 90 64 86 03

INFIRMIÈRES À DOMICILE

Mme GRIVEL
19 rue Principale – 67120 KOLBSHEIM
Tél : 03 88 96 55 15 – 06 72 33 64 18

HÔPITAUX

Nouvel Hôpital Civil (NHC) de Strasbourg
1 place de l'Hôpital 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 11 67 68

CHU Hautepierre
Avenue Molière 67000 Strasbourg / Tél : 03 88 12 80 00

ASSISTANTE SOCIALE

Madame BERRON
Maison du Conseil Général de Molsheim
Tél : 03 68 33 89 25

URGENCES

Samu : 15
Sapeurs Pompiers : 18
Sos mains : 03 88 67 44 01
Asum : 03 88 36 36 36
Police Secours : 17
Appel d'urgences : 112
Centre anti-poisons : 03 88 37 37 37
Renseignement téléphonique : 118 008





FORFAIT 4G - GESTION DE COMPTE - PAIEMENT SANS CONTACT

**VOTRE BANQUE EST DÉJÀ
DANS VOTRE MOBILE,
CHOISISSEZ VOTRE MOBILE
DANS VOTRE BANQUE.**

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

CRÉDIT MUTUEL HORIZON
26 RUE DES MAIRES RAEDEL - 67810 HOLTZHEIM
AGENCES À HANGENBIETEN ET ENTZHEIM
TÉL. : 0820 353 491* - COURRIEL : 01226@CREDITMUTUEL.FR